

Les outils de la Charte Signalétique

La gamme complète

Afin de répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic, le Parc propose une gamme de mobiliers, cohérente et homogène, qui intègre les dispositifs routiers et les dispositifs piétons.

Dans un souci de cohérence graphique et également pour faciliter l'identification territoriale et l'appartenance au Parc, des déclinaisons sont également proposées pour les préenseignes dérogatoires et l'affichage libre.

La signalisation d'Information Locale (SIL)

Les Relais Information Service (RIS)

La valorisation patrimoniale



La Signalisation d'Information Locale (SIL)

Les pôles d'intérêt local à traiter sur la SIL

- Équipements d'hébergement
- Équipements de restauration
- Services usuels
- Activités économiques et commerciales
- Ensembles résidentiels
- Équipements médico-sociaux
- Équipements publics
- Équipements de transports
- Équipements économiques régionaux
- Équipements scolaires et de formation
- Équipements de sports et loisirs
- Équipements culturels
- Éléments du patrimoine culturel et naturel
- Équipements cultuels
- Équipements militaires

(Listes complètes de services signalables par type de signalisation fournies en annexe.)

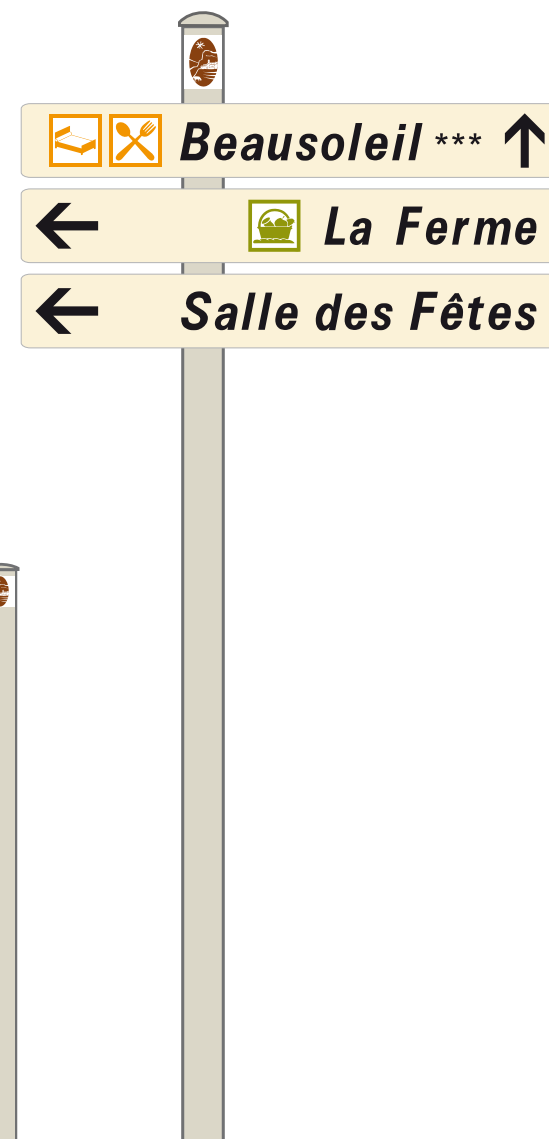
Cas général : panneau de type Dc43 rétro réfléchissant de classe II en **présignalisation**

-2,30 m sous panneau, permet de rajouter 1 ou 2 registres ultérieurement en conservant une hauteur libre de 2 m (piétons).

Le mobilier

Cas exceptionnel : panneau de type Dc29 rétro réfléchissant de classe I en **position**

-1,20 m sous panneau, permet de rajouter 1 ou 2 registres ultérieurement en conservant une hauteur libre de 1 m.



Descriptif technique disponible dans le Guide technique.

La Signalisation d'Information Locale (SIL)

Contenu & graphisme

Assemblage & disposition : L'élaboration de la SIL doit respecter un certain nombre de principes élémentaires garants de la bonne perception de la signalétique. Les règles imposent un ordre strict d'affichage, détaillé ci-dessous, à la fois dans une logique de lisibilité et dans une logique de sécurité pour l'utilisateur de la route. Cette organisation de l'information facilite la prise de connaissance de l'utilisateur en situation de conduite et évite soit d'occasionner des manœuvres dangereuses, soit que les panneaux ne soient pas lus.

Présignalisation



Couleur de fond
C3 M5 J20 N0

Mentions : caractères noirs
Typo normalisée L4 minuscule

Position



Idéogrammes officiels

Flèche directionnelle noire
Pointe de flèche noire

Couleurs des idéogrammes

- Activités de plein air
C100 M15 J0 N25
- Produits régionaux
C40 M15 J100 N24
- Hébergement - Restauration
C0 M50 J100 N0
- Patrimoine
C40 M15 J100 N24
- Divers
C55 M65 J0 N0

Présignalisation



Ordre de haut en bas :
1 - mouvement de filante
2 - tourne à droite
3 - tourne à gauche

Présignalisation



Ordre de haut en bas :
La flèche de filante est placée du côté opposé au premier mouvement de bifurcation.

Position



Ordre de haut en bas :
1 - tourne à droite
2 - tourne à gauche
Ne doit pas concerner les filantes.

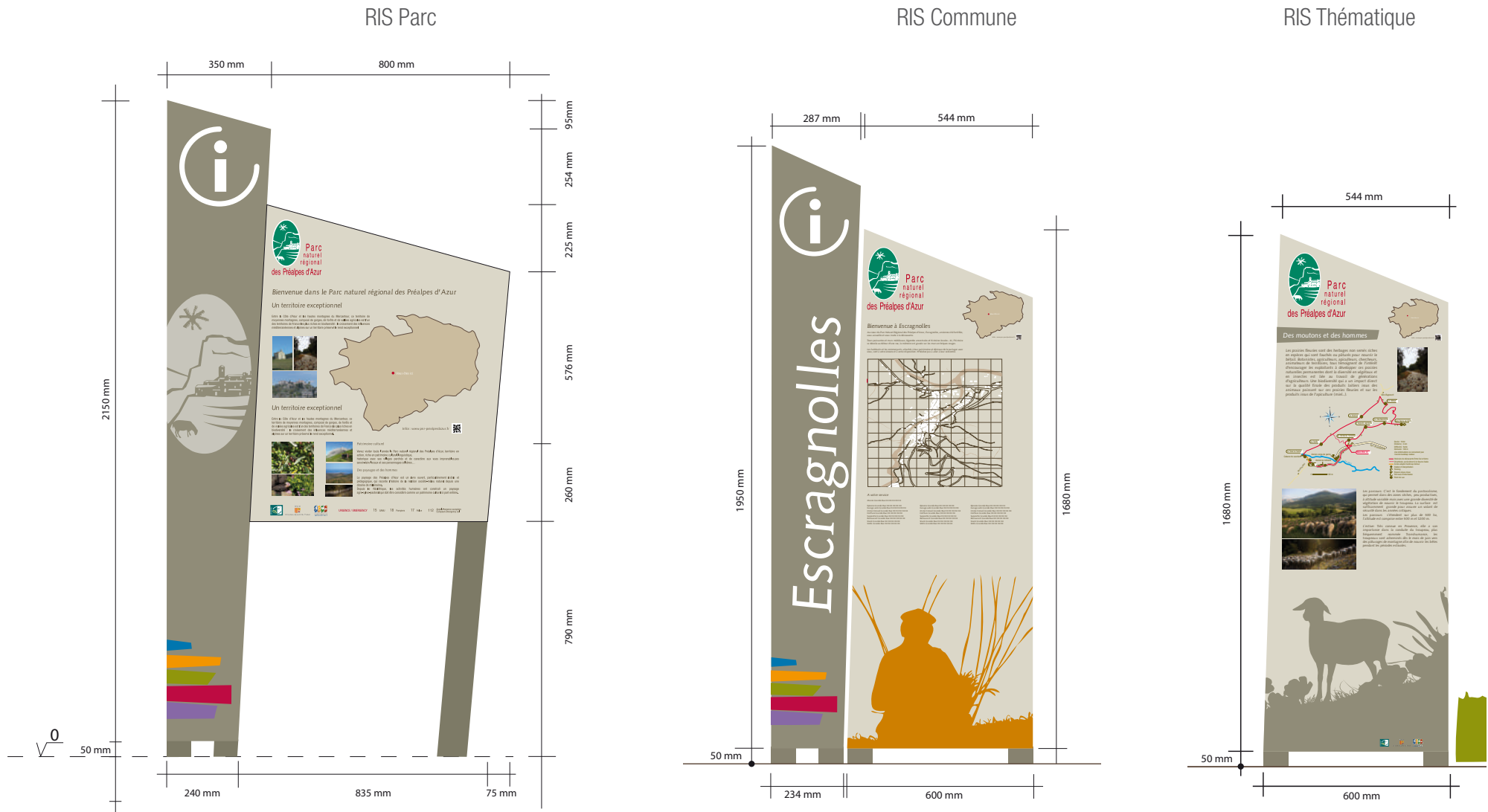
Liste des idéogrammes officiels en annexe. Pour les règles de mise en page se référer au Guide officiel édité par le Certu.

Les outils de la Charte Signalétique

Les Relais d'Information Service (RIS)

Afin de répondre au mieux aux besoins identifiés, le Parc propose 3 types de mobiliers.

Descriptif technique disponible dans le Guide technique.



Les outils de la Charte Signalétique

Le RIS Parc



Le RIS Parc est un mobilier grand format, de type bi-mât, avec possibilité de visualisation recto/verso.

Il sera utilisé pour fournir de l'information sur le territoire et les activités du Parc.

Il pourra également être utilisé par les communes lorsque le format du RIS commune ne sera pas jugé suffisant pour le nombre d'information à y faire figurer, et également par les EPCI pour fournir de l'information intercommunale.

Les RIS doivent être implantés sur les points stratégiques d'arrivée, de passage et de stationnement des visiteurs (parkings, zones de stationnement aménagées, sites emblématiques, points info...). Outre la sécurité des usagers, la qualité de l'aménagement est un critère d'implantation important pour valoriser l'image du territoire concerné.



Les outils de la Charte Signalétique

Le RIS Parc

Contenu & graphisme

Repère "i"



Visuel
logo institutionnel



Graphisme
restanques



Logo institutionnel



Titre

Bienvenue dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

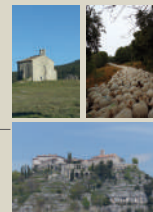
Introduction

Le territoire (Parc, EPCI...)

Un territoire exceptionnel

Entre la Côte d'Azur et les hautes montagnes du Mercantour, ce territoire de moyennes montagnes, composé de gorges, de forêts et de vallées agricoles est l'un des territoires de France les plus riches en biodiversité : le croisement des influences méditerranéennes et alpines sur un territoire préservé le rend exceptionnel.

Photos du territoire
(Parc, EPCI...)



Résumé en anglais

Un territoire exceptionnel

Entre la Côte d'Azur et les hautes montagnes du Mercantour, ce territoire de moyennes montagnes, composé de gorges, de forêts et de vallées agricoles est l'un des territoires de France les plus riches en biodiversité : le croisement des influences méditerranéennes et alpines sur un territoire préservé le rend exceptionnel.

Photos du territoire



Logos partenaires
& financeurs



Rappel : Le mobilier peut être recto/verso. Sur le même principe de présentation du territoire, la face verso pourra être mise à la disposition des EPCI et dédiée à l'information intercommunale.

Carte illustrée
du territoire



Localisation
"Vous êtes ici"

Adresse internet
& QR Code

Infos : www.pnr-prealpesdazur.fr



Texte
(Parc, EPCI...)

Patrimoine culturel

Venez visiter toute l'année le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, territoire en action, riche en patrimoine culturel, linguistique, historique avec ses villages perchés et de caractère aux vues imprenables, ses savoir-faire locaux et ses personnages célèbres...

Des paysages et des hommes

Le paysage des Préalpes d'Azur est un livre ouvert, particulièrement lisible et pédagogique, qui raconte l'histoire de la relation société-milieu naturel depuis une dizaine de millénaires. Depuis le Néolithique, les activités humaines ont construit un paysage agro-sylvo-pastoral qui doit être considéré comme un patrimoine culturel à part entière.

Numéros d'urgences

URGENCE / EMERGENCY 15 SAMU 18 Pompiers 17 Police 112 Appel d'urgence européen European emergency call

Le RIS Commune



Le RIS Commune est un mobilier de format moyen, de type totem, avec possibilité de visuel recto/verso.

Il sera utilisé par les communes pour fournir de l'information sur le territoire (présentation, patrimoine) et les activités économiques. Le verso pourra être dédié à l'information intercommunale.

Les outils de la Charte Signalétique

Le RIS Commune

Contenu & graphisme

Repère "i"

Nom de la commune

Graphisme restanques



Logo institutionnel

Titre

Introduction

Plan de la commune

Listes des services
& activités (partie amovible)

Grande illustration



Carte du Parc
avec localisation

Adresse internet du parc
& QR Code

Rappel : Le mobilier peut être recto/verso. Sur le même principe de présentation du territoire, la face verso pourra être mise à la disposition des EPCI et dédiée à l'information intercommunale.

Quels pôles d'intérêt local y faire figurer ?

- Autres commerces usuels
- Lieux de culte ne présentant pas un intérêt patrimonial ou non ouverts à la visite.
- Gîtes et Meublés classés (si nombre compatible)
- Autres commerces et activités non liés au tourisme
- Artisans usuels (maçonnerie, électricité, plomberie...)
- Marchés périodiques (lieu et date)

Les outils de la Charte Signalétique

Le RIS Thématique



Le RIS thématique est un mobilier de format moyen, avec possibilité de visual recto/verso.

Il pourra être utilisé par le Parc, les communes ou les EPCI pour valoriser le territoire concerné par le biais de thématiques diverses patrimoniales, sportives ou économiques.



Les outils de la Charte Signalétique

Le RIS Thématique

Contenu & graphisme



Logo institutionnel

Titre (thématique)

Introduction

Cartographie simplifiée

Photos

Grande illustration



Carte du Parc
avec localisation

Adresse internet du parc
& QR Code

Photo

Texte / Traduction

Logos partenaires
& financeurs

La valorisation du patrimoine

Quelques règles de base

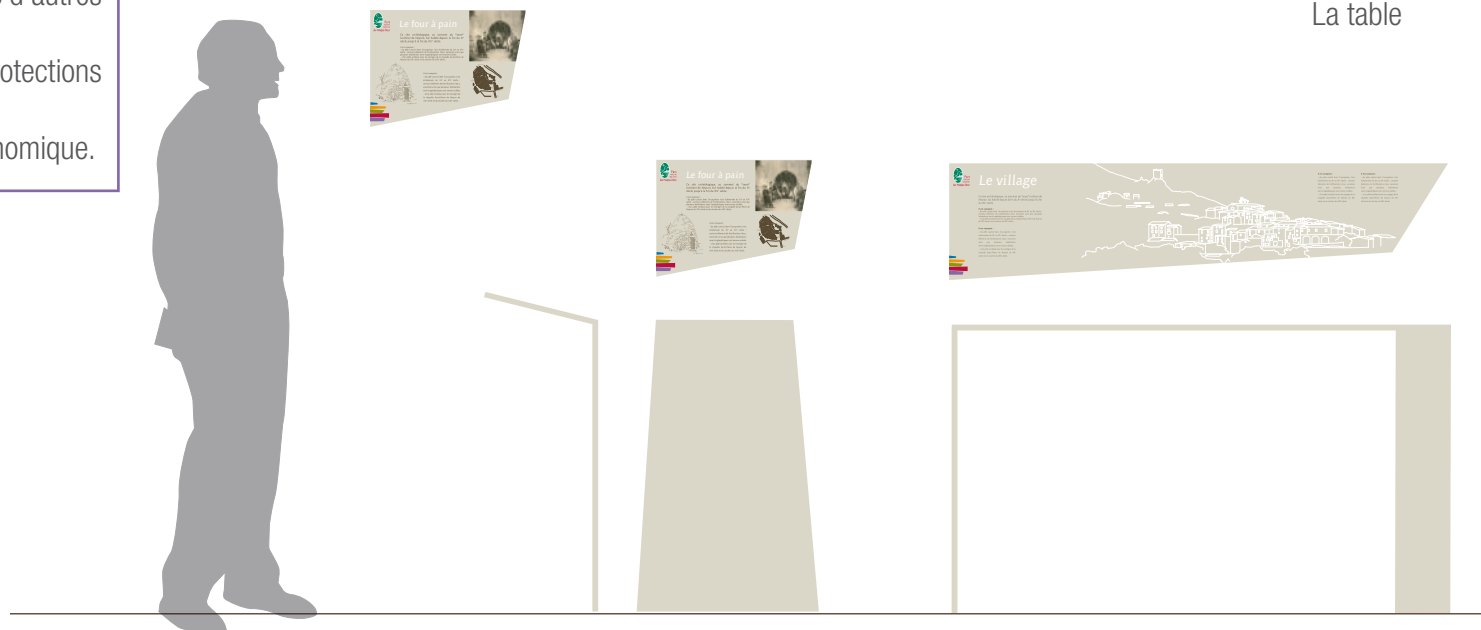
- Concertation territoriale entre les partenaires institutionnels et les organismes responsables des politiques de développement touristique.
- Pertinence du projet par rapport au potentiel d'interprétation du site.
- Intérêt du projet par rapport à d'autres sites interprétés : thématique, complémentarité avec d'autres équipements.
- Qualité du site : accès, capacité d'accueil, protections éventuelles.
- Intégration du projet dans le tissu socio-économique.



Le pupitre



La table



L'équipe technique du Parc vous accompagne dans la démarche d'élaboration d'un projet de valorisation patrimoniale pour vous aider au cours des différentes étapes à suivre mais aussi afin d'assurer la cohérence avec l'offre des autres communes ou des autres partenaires. Le Parc peut aussi vous aider, si vous souhaitez faire intervenir un prestataire spécialisé, dans l'élaboration du cahier des charges.

Les outils de la Charte Signalétique

La valorisation du patrimoine

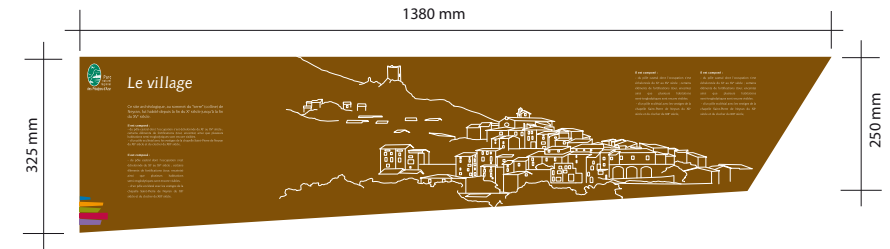
Mural



Pupitre



Table



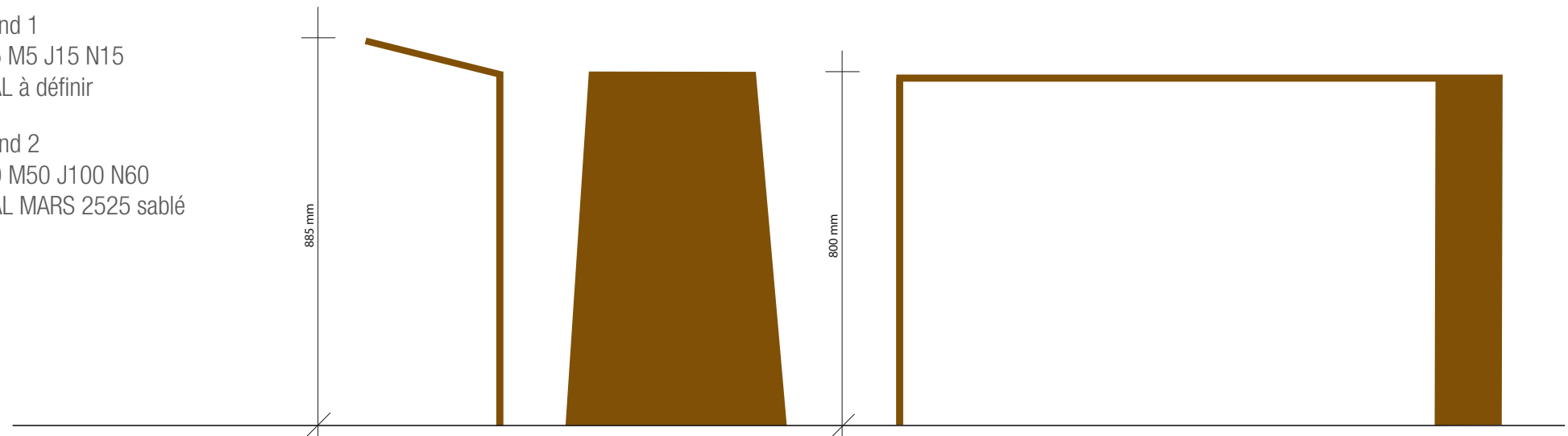
Préconisations de couleurs de fond



Fond 1
C5 M5 J15 N15
RAL à définir



Fond 2
C0 M50 J100 N60
RAL MARS 2525 sablé



Descriptif technique disponible dans le Guide technique.

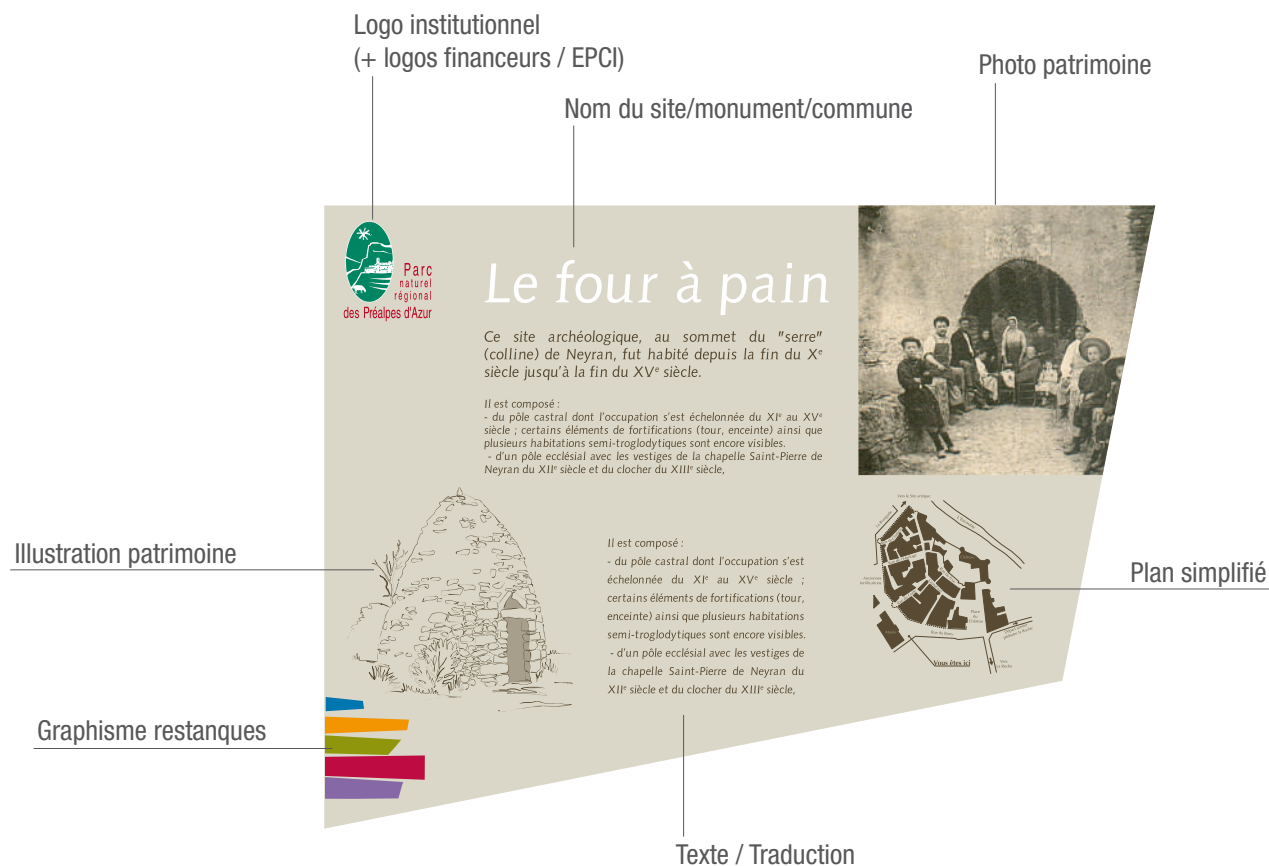
Les outils de la Charte Signalétique

La valorisation du patrimoine

Contenu & graphisme : le mural et le pupitre



Le panneau mural



Les outils de la Charte Signalétique

La valorisation du patrimoine

Contenu & graphisme : la table

Logo institutionnel
(+ logos financeurs / EPCI)

Nom de la commune (site/monument)

Texte / Traduction



Texte / Traduction

Illustration

Graphisme restanques



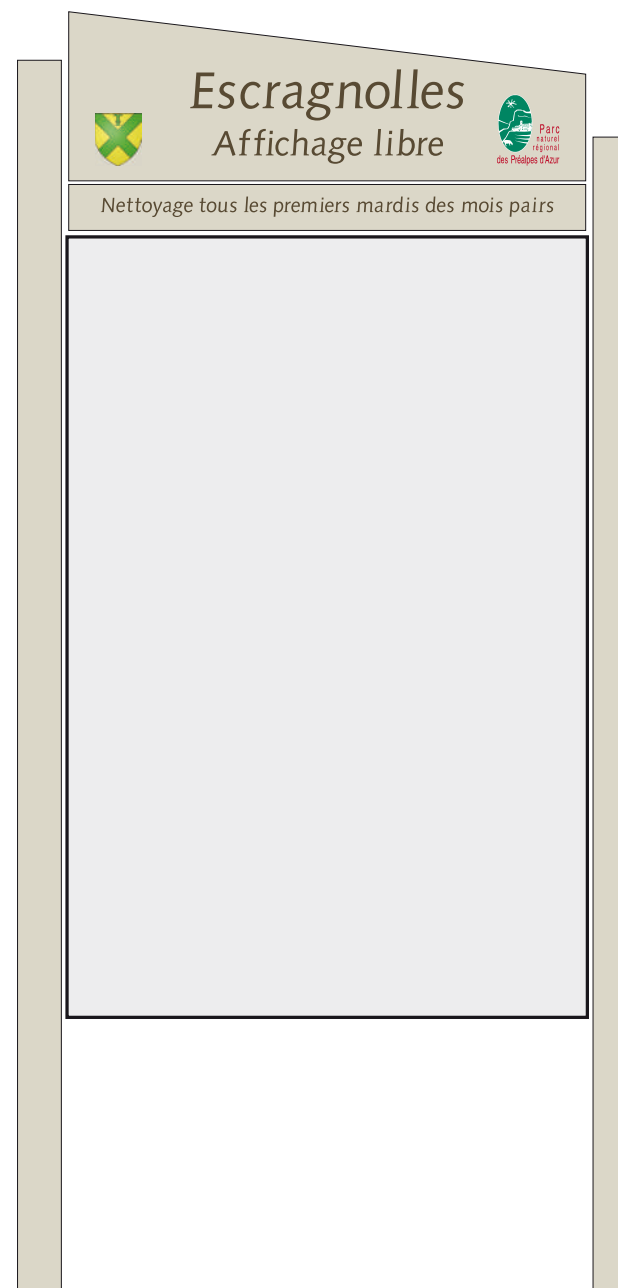
L'affichage libre

Préconisations de personnalisation
(Mobiliier standard)

L'affichage libre et associatif

(Art. L581-2 du Code de l'Environnement)

Toute commune est obligée de prévoir un espace d'expression libre dont la surface minimale est de 4 m² dans les communes de - de 2 000 habitants et 2 m² supplémentaires par tranche de 2 000 habitants pour les communes de + de 2 000 habitants. Ne pas confondre l'affichage libre accessible à tous et l'affichage municipal régi par le Code général des collectivités, souvent protégé sous vitrine et réservé aux messages officiels.



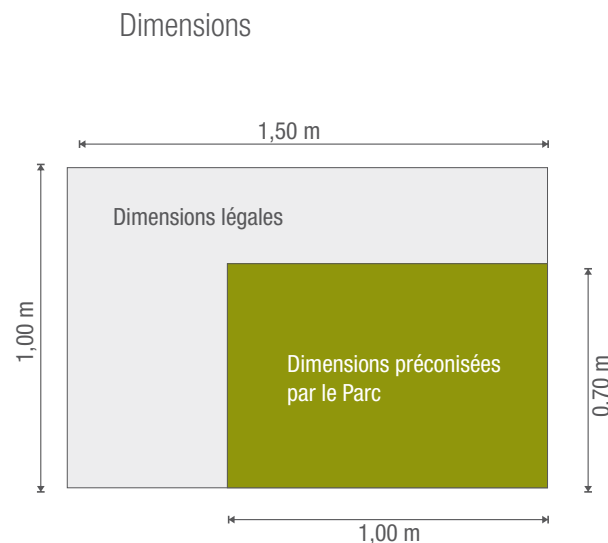
Les outils de la Charte Signalétique

Les préenseignes dérogatoires

Préconisations

Les préenseignes sont assimilées à la publicité et de ce fait interdites sur le territoire du Parc sauf pour les activités dérogatoires très restreintes. Pour les activités ayant droit à la préenseigne, le Parc a intégré à sa Charte signalétique un modèle de préenseigne. Toutefois le Parc préconise la mise en œuvre de la SIL en lieu et place des préenseignes dès que cela est possible.

Activités dérogatoires : monuments historiques et sites classés ouverts à la visite, activités culturelles et produits du terroir.



Graphisme



Monuments historiques
et sites classés

Eglise



S^t Jacques Le Majeur

suivre BAR^S / LOUP



Fabrication et vente
de produits du terroir

Moulin
Baussy

Produits de l'Olive

SPERACEDES



Activités culturelles

Lou Ferouil

Musée des
Métiers Anciens

à 250m à gauche

Idéogrammes officiels

 ID1a Parc de stationnement	 ID1b Parc relais : parc de stationnement assurant la liaison vers différents réseaux de transport en commun	 ID1c Parc de stationnement sous vidéo-surveillance	 ID2 Aéroport assurant le transport de voyageurs par lignes régulières	 ID3 Hôpital ou clinique assurant les urgences	 ID4 Hôpital ou clinique n'assurant pas les urgences	 ID5a Poste d'appel d'urgence	 ID5b Poste d'appel téléphonique	 ID6 Relais d'information service	 ID7 Installation accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite	 ID8 Terrain de camping pour tentes	 ID9 Terrain de camping pour caravanes	 ID10 Auberge de jeunesse	 ID11 Emplacement pour pique-nique	 ID12a Gare ferroviaire
 ID12b Gare de trains-autos	 ID13a Embarcadère pour bac ou car-ferry	 ID13b Port de commerce dont le trafic annuel de marchandise est supérieur à 20 000 t	 ID14a Poste de distribution de carburant	 ID14b Poste de distribution de carburant, assurant également le ravitaillement en gaz de pétrole liquéfié (GPL)	 ID14c Garage ou poste de dépannage	 ID15a Parc naturel régional	 ID15b Parc national	 ID15c Réserve naturelle	 ID15d Terrain du conservatoire du littoral et des rivages lacustres	 ID15e Point d'accueil du public dans un espace naturel sensible	 ID16a Monument historique	 ID16b Site classé	 ID16d Musée ayant reçu l'appellation « musée de France », créée par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002	 ID16e Parc ou jardin ayant reçu le label « jardin remarquable » décerné par le ministère de la culture
 ID17 Point d'accueil jeunes	 ID18 Chambre d'hôtes ou gîte	 ID19 Point de vue	 ID20a Base de loisirs	 ID20b Centre équestre, promenade, ranch, poney-club	 ID20c Piscine ou centre aquatique	 ID20d Plage	 ID20e Point de mise à l'eau d'embarcations légères	 ID21a Point de départ d'un circuit de ski de fond	 ID21b Station de ski de descente	 ID22 Cimetière militaire	 ID23 Point de départ d'un itinéraire d'excursions à pied	 ID24 Déchèterie	 ID25 Hôtel	 ID26a Restaurant
 ID26b Débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires	 ID27 Maison de pays	 ID28 Village étape, utilisable pour les villages ayant reçu le label « village étape » décerné par le ministère chargé des routes	 ID29 Point d'eau potable	 ID30 Autocaravane	 ID31 Toilettes	 ID32 Distributeur automatique de billets de banque	 ID33a Produits du terroir	 ID33b Produits vinicoles	 ID34a Itinéraire piétonnier	 ID34b Itinéraire piétonnier difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite	 ID35 Zone industrielle ou parc d'activités	 ID36 Centre commercial	 ID37 Station pour les véhicules bénéficiant du label "autopartage"	 ID38 Point du réseau de distribution "écotaxe"

Liste des services signalables

avec des panneaux de signalisation de direction

- Point de départ excursions pédestres
- Hameau, ferme isolée
- Zone d'activité économique (ZAE, ZI, ZA)
- Zone portuaire
- Parc des expositions
- Centre Hospitalier Régional (CHR)
- Centre Hospitalier Universitaire (CHU)
- Hôpital, clinique assurant les urgences
- Hôtel de police
- Gendarmerie
- Préfecture, sous-préfecture
- Cité administrative
- Hôtel de région
- Hôtel du département
- Hôtel de Ville
- Palais de Justice
- Gare ferroviaire
- Plate-forme multimodale
- Embarcadère et bac
- Aéroport
- Port
- Centre routier
- Centre de douane
- Parc de stationnement de grosse capacité
- Parc relais
- Parc national, parc régional
- Office de tourisme, syndicat d'initiative
- Monument historique et site classé ou inscrit
- Relais d'information service
- Emplacement réservés aux gens du voyage
- MIN, MIR
- Palais des congrès

avec des panneaux de SIL

Équipements d'hébergement

- Hôtel
- Village de vacance
- Terrain de camping-caravaning
- Auberge de Jeunesse
- Chambre d'hôte
- Gîte
- Meublé de tourisme

Équipements de restauration

- Restaurant
- Table d'hôte
- Ferme auberge

Services usuels

- Garage-station service
- Distributeur automatique de billets
- Toilettes ouvertes au public
- Artisanat
- Propriétés viticoles
- Produits du terroir (NB : produits dont la production est locale)
- Halle et marché couvert
- Aire de Pique-nique
- Parc, jardin, promenade

Activités économiques et commerciales

- Établissement industriel

Liste des services signalables

soit avec des panneaux de signalisation de direction, soit avec des panneaux de SIL

Ensembles résidentiels • Quartier non classé • Lotissement, résidence • Cité universitaire • Foyer de jeunes travailleurs • Maison de retraite	Équipements publics • Tribunaux divers • Directions départementales & régionales diverses • Hôtel des impôts, trésorerie • Inspection académique • Rectorat • Pôle emploi • Commissariat de police • Mairie • Mairie annexe, service communal installé en dehors de l'Hôtel de Ville • Cimetière, funérarium	Équipements économiques régionaux • Chambre de commerce • Chambre des métiers • Bourse	Équipements culturels • MJC, centre culturel • Bibliothèque • Salle des fêtes • Théâtre, auditorium • Opéra
Équipements d'hébergement isolés (ou excentrés dont l'adressage est difficile) • Hôtel • Village de vacance • Terrain de camping-caravaning • Auberge de Jeunesse • Chambre d'hôte • Gîte	Services usuels • Bureau de poste • Déchetterie	Équipements scolaires et de formation • Lycée, collège • Faculté, grande école • École spécialisée (IUFM, CREPS)	Éléments du patrimoine culturel et naturel • Musée • Site non classé : mont, pic, grotte, col, point de vue...) • Espace naturel sensible
Activités économiques et commerciales • Établissement industriel isolé • Centre commercial	Équipements de transports • Petit port de plaisance • Aérodrome, héliport • Téléphérique, funiculaire • Parc de stationnement de faible capacité • Aire de stationnement pour camping-car	Sports et loisirs • Parc d'attraction • Base de loisirs • Stade, complexe sportif • Gymnase, salle de sport • Aire ou bâtiments spécialisés tennis • Hippodrome • Centre équestre • Golf • Piscine, patinoire, bowling • Piste de luge, téléski • Parc ou Jardin spécialisé (zoo, jardin des plantes...) • Plage, centre nautique • Forêt, lac, étang	Équipements culturels • Église, basilique, cathédrale • Abbaye, couvent, monastère • Synagogue • Temple • Mosquée
Équipements médico-sociaux • Hôpital, clinique n'assurant pas les urgences • Centre de Sécurité Sociale • Maison de repos • Centre Social			Équipements militaires • Caserne • Camp militaire • Arsenal

Contacts

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR

1 avenue François Goby - 06460 Saint Vallier de Thiey
Tél : 04 92 42 08 63 Fax : 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.f

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 06

Centre administratif départemental
147 boulevard du Mercantour - B.P 3007 - 06201 Nice Cedex 3
Tél : 04 97 18 60 00
contact@departement06.fr
• Randoxygène : 04 97 18 70 41
• Direction des Routes et Infrastructures de Transport (DRIT) : 04 97 18 70 41

L'implantation de chaque panneau sur RD, hors agglomération, doit être validée par la Subdivision Départementale d'Aménagement (SDA) du territoire correspondant :

- SDA Littoral Ouest Cannes : 04 92 98 30 70
- SDA Littoral Ouest Antibes : 04 89 04 50 20
- SDA Pré Alpes Ouest : 04 93 40 58 30

DREAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
Service Biodiversité, Eau, Paysages - Unité Sites et Paysages
DREAL PACA - SBEP
Adresse postale : CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03
Adresse physique : 36 boulevard des Dames - 13002 Marseille
DREAL-PACA@developpement-durable.gouv.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

Les Genêts - 449 Route des Crêtes - BP 43 - 06901 Sophia Antipolis Cedex
Tél : 04 89 70 00 00
• Natura 2000 : 04 92 92 92 92
v.vincentelli@agglo-casa.fr
emmanuel.joyeux@onf.fr

SIIVU DE LA HAUTE SIAGNE

• Chargée de mission NATURA 2000
Tél : 04 93 66 34 65 / 06 25 88 09 45
siivu-haute-siagne2@wanadoo.fr

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

• Chargée de mission Espaces naturels et Natura 2000
Tél : 04 89 98 12 24
aude.lavalle@nicecotedazur.org

DDTM 06

CADAM Bâtiment «Cheiron» 147, boulevard du Mercantour 06286 Nice Cedex 3
• Service territorial ouest (STO)
Tel 04 92 60 76 07 Fax : 04 92 60 76 09
ddtm-sto@alpes-maritimes.gouv.fr
• Service territorial est montagne (STEM)
Tél : 04 92 08 40 25
clauderichaud@alpes-maritimes.gouv.fr
• Signalétique : martine.maugard@alpes-maritimes.gouv.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR
1, avenue François Goby 06460 Saint Vallier de Thiey
04 92 42 08 63
contact@pnr-prealpesdazur.fr
www.pnr-prealpesdazur.fr

